Image not found or type unknown

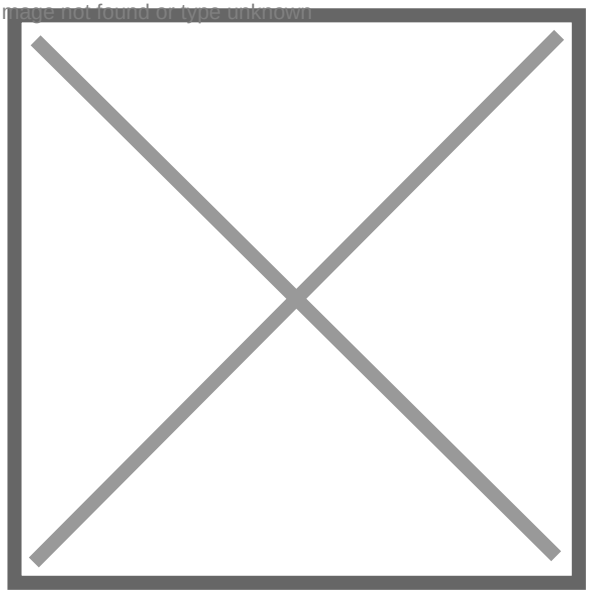

Non rembousement d'un bon d'achat

Par **zadouane**, le **22/10/2012** à **14:24**

Bonjour,

J'ai à la date du 26 janvier 2011, réservé sur le site de DealGroop un séjour au Maroc au prix de 279 euros dont la commande n'a jamais été honorée.
DealGroop n'a jamais voulu me rembourser mais m'a proposé un bon d'achat à la place. Ce bon d'achat est bien disponible sur leur site, il est d'ailleurs valable jusqu'au 26 janvier 2013, mais quand je souhaite l'utiliser, le code de réduction lié au bon d'achat n'est pas valide. J'ai alors contacté DealGroop qui m'explique que la société ayant été rachetée, ils ne sont pas tenus de prendre en compte ce bon d'achat - qui est bien visible depuis mon profil - ni de me rembourser.

Existe-t-il un recours possible ?
Si oui, merci de m'indiquer la procédure à suivre pour être remboursée ou rendre valide ce bon d'achat.

Cordialement,

Par **pat76**, le **23/10/2012** à **17:45**

Bonjour

Vous allez expliquer la situation au services de la répression des fraudes.

Vous serez peut être obligé d'entamer une procédure devant la juridicition compétente pour

vous faire rembourser.

Par **jeannnot**, le **21/01/2013** à **09:20**

[fluo]bonjour[/fluo]
Une association a vendu pour une fête (St Vincent)des repas (58 euros)Suite aux intempéries des personnes ne sont pas déplacées Celles-ci nous ont contacté 48 H avant ,la veille et d'autres pas du tout ,au total 68 personnes absentes ,en sachant que nous devons payer le traiteur (38 euros)Questions= quel est le mode de remboursement
[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **chaber**, le **21/01/2013** à **10:07**

Bonjour,
Bonjour et merci sont des marques de politesse envers nos bénévoles qui prennent le temps de vous répondre (relire la charte du forum)

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés